

Centre intercommunal d'action sociale

Rapport d'orientation budgétaire

Année 2025

Conseil d'administration
09/04/2025

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les centres d'action sociale des collectivités territoriales qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus (article L 2312-1, D 2312-3 et L 5211-36 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Celle-ci doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

La délibération du DOB, comme toutes les autres, doit être transmise au contrôle de légalité.

Table des matières

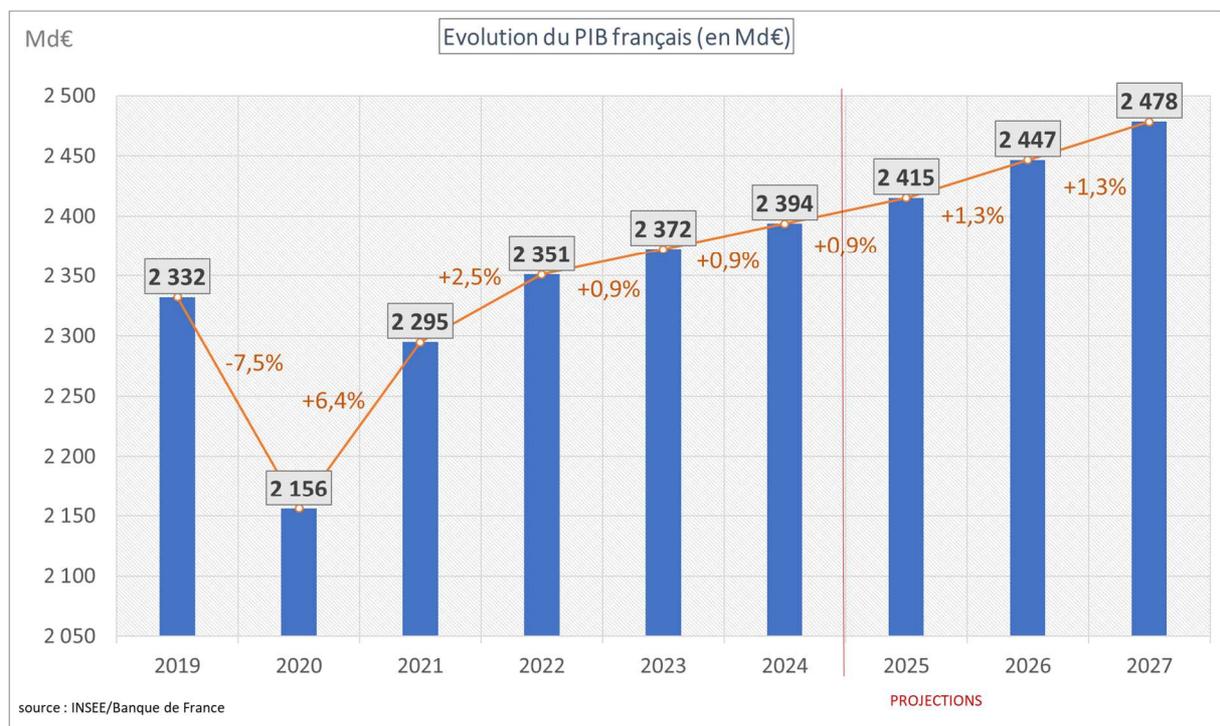
PREAMBULE	1
PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	3
PARTIE II : SITUATION FINANCIERE DU CIAS AU 31/12/2023	6
PARTIE III : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2025.....	7

PARTIE I : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

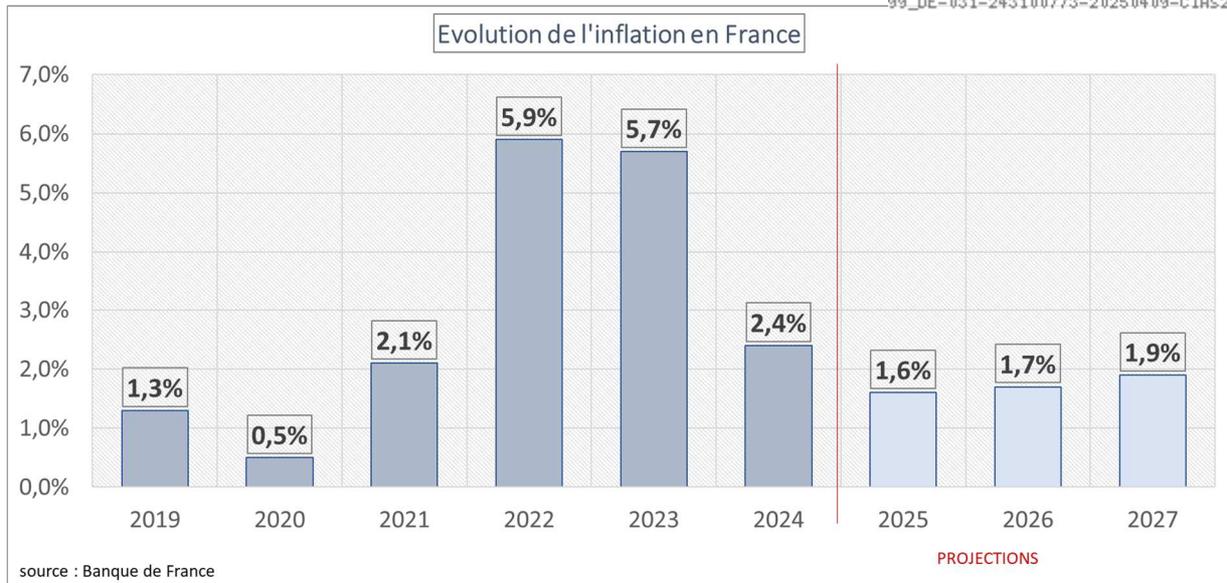
Selon les projections de l'OCDE, la croissance mondiale devrait afficher une hausse de +3,1% en 2024, tirée par les pays asiatiques et les Etats-Unis. La zone Euro, en revanche, reste en retrait avec une croissance inférieure à 1%, davantage impactée par la guerre russo-ukrainienne.

En France, l'activité a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux Jeux Olympiques de Paris permettant à la croissance française de se situer au niveau de la moyenne de la Zone Euro.

Les prévisions de la Banque de France laisse entrevoir une croissance proche de 1% par an sur les prochaines années.



L'année 2023 a été marquée par un niveau d'inflation élevé (+5,7%). En revanche, l'indice des prix à la consommation affiche une hausse modérée en 2024, conséquence des politiques monétaires restrictives (hausse des taux d'intérêts). Face aux projections de l'inflation pour les années à venir (entre 1,6% et 1,9%), les banques centrales, dont la BCE, ont débuté une baisse de leur taux directeurs pour éviter un ralentissement trop important de l'économie.



L'économie française est également marquée en 2024 par une instabilité politique qui perdure en ce début d'année 2025.

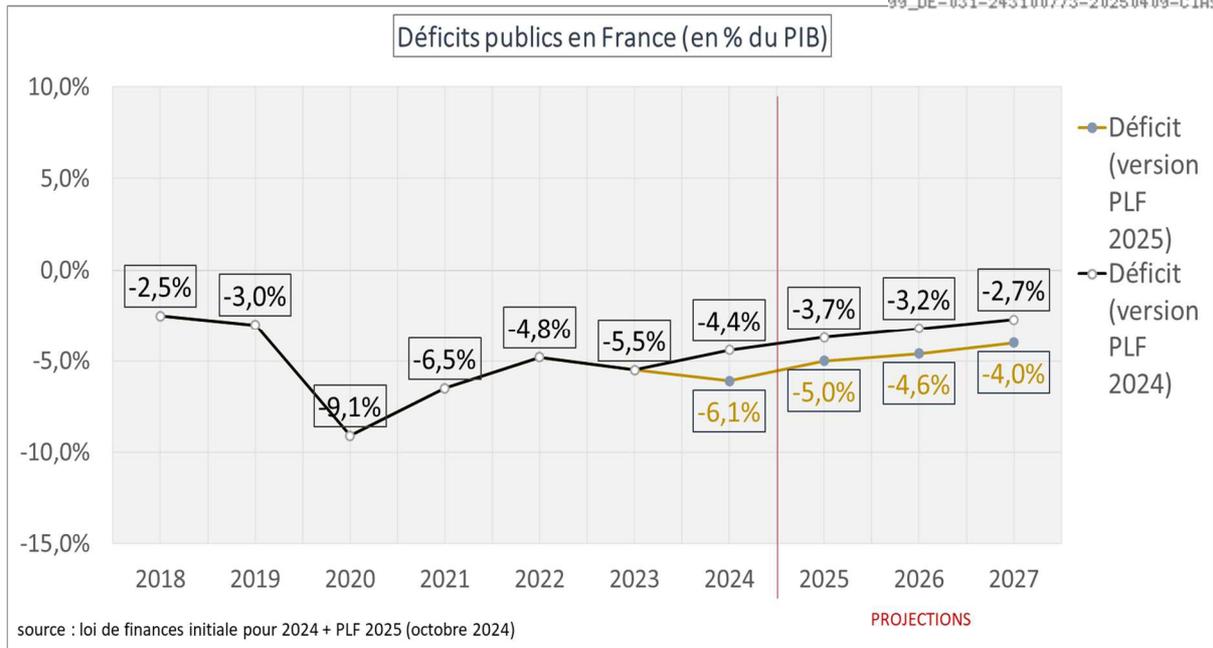
Les élections législatives anticipées ont rebattu les cartes à l'Assemblée Nationale. Aucune majorité claire ne se dessine, compliquant la formation d'un Gouvernement durable.

Quelques mois après sa nomination et suite à une motion de censure votée par l'Assemblée, le Gouvernement Barnier a dû démissionner et la loi de finances pour 2025 n'a pu être adoptée.

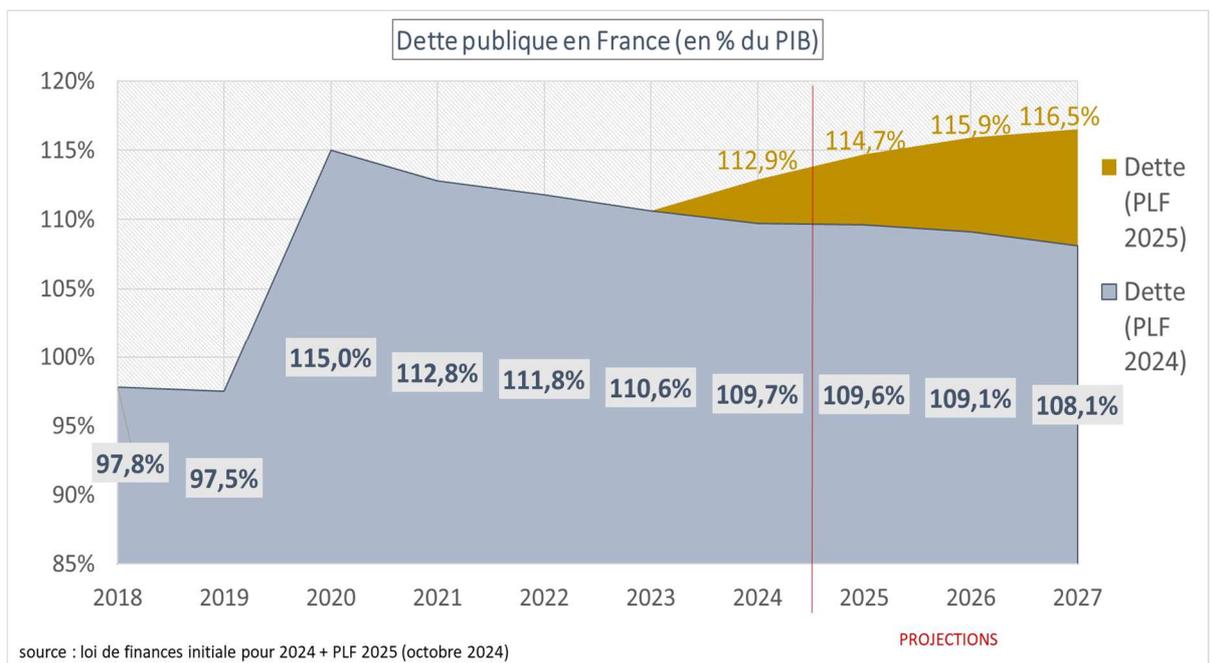
Cette instabilité politique nationale a aussi mis en avant la situation préoccupante des comptes publics.

La France, affichant un déficit et une dette publics dégradés depuis quelques années par rapport à d'autres pays de l'OCDE, a vu ses ratios se détériorer fortement depuis la crise du Covid. L'année 2024 marque un pas de plus dans cette dégradation avec une trajectoire des finances publiques inquiétante.

Le déficit public 2024, initialement prévu à -4,4% du PIB atteint finalement -6,1% du PIB et l'objectif des -3% du PIB, prévu l'an dernier à horizon 2027 et repoussé au moins à 2029.



La trajectoire de la dette publique est également dégradée. Présentée en trajectoire descendante lors de l'adoption du PLF 2024, elle devrait finalement continuer à progresser et atteindre en 2027 116,5% (un niveau plus élevé qu'en 2020, au plus fort de la crise sanitaire).



PARTIE II : SITUATION FINANCIERE DU CIAS AU 31/12/2023

Le compte administratif affiche un résultat positif en 2024 :

- Section de fonctionnement : +51 519,61€

FONCTIONNEMENT (en €)	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat reporté des années antérieures		44 256,80	44 256,80
Résultat de l'exercice 2024	140 232,41	147 495,22	7 262,81
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024	140 232,41	191 752,02	51 519,61

Les recettes se composent :

- De l'excédent des années antérieures : 44,3 k€ ;
- De la subvention versée par le budget principal de la CCVA : 110 k€
- Des remboursements sur rémunération de personnel : 36,7 k€

Pour les dépenses, il s'agit essentiellement de charges de personnel : 136,2 k€ sur 140,2 k€ de dépenses de fonctionnement (le reste correspond à la maintenance du logiciel).

PARTIE III : ELEMENTS PREVISIONNELS DU BUDGET 2025

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2024	BP 2025
TOTAL	160 000,00	160 000,00
Atténuations de charges et autres recettes	5 743,20	8 480,39
Dotations et participations	110 000,00	100 000,00
Excédent des années antérieures	44 256,80	51 519,61

Les recettes de fonctionnement sont stables : la hausse de l'excédent des années antérieures est compensée par une subvention du budget principal en baisse.

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2024	BP 2025
TOTAL	160 000,00	160 000,00
Charges générales	4 500,00	9 000,00
Charges de personnel	155 000,00	150 500,00
Autres charges	500,00	500,00

Les dépenses de fonctionnement sont stables également : la hausse des charges générales liées aux logiciels est compensée par la baisse des charges de personnel (la réalisation 2024 est inférieure à la prévision 2024, la prévision 2025 peut ainsi être ajustée à la baisse).